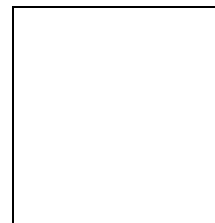


Reims Acrap Patinage

INSCRIPTION – REINSCRIPTION
Saison 2011-2012



Date d'inscription :/...../.....

Informations patineur

Discipline : Danse sur Glace - Ballet N° licence :

Licence: KID (1^{ère} inscription des moins de 10 ans): 18,52 € // Fédérale : 37,62 € // Compétition : 61,66 € // Extension : 6 €

NOM du licencié (en majuscules) :

PRENOM du licencié (en majuscules) :

Sexe : M – F Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Etablissement scolaire fréquenté : Classe :

Informations parentales

Mère

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel Fixe :
Tel Portable :
Tel Prof. :
Profession :
Mail :

Père

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel Fixe :
Tel Portable :
Tel Prof. :
Profession :
Mail :

Règlement

Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :
Date d'encaissement :/...../.....	Mode :	Montant :	Solde :

Cadre réservé à l'administration

Nombre d'heures : 1h – 2h – 3h – 4h – 5h – 6h – 7h – 8h et +

Adultes – Nombre d'heures :

Montant de la licence :€

Montant de la cotisation :€

Location de patins :€ (+ caution 100 €)

Total dû :€

- | | | | |
|---|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Feuille d'inscription et règlement intérieur | <input type="checkbox"/> 2 photos | <input type="checkbox"/> Certificat Médical | <input type="checkbox"/> Enveloppe timbrée |
| <input type="checkbox"/> Autorisation d'intervention | <input type="checkbox"/> Antidopage | <input type="checkbox"/> Autorisation photos | <input type="checkbox"/> Chèques règlement |

Règlement intérieur du REIMS ACRAP PATINAGE

Le R.A.P. veut permettre à tous ses licenciés (enfants ou adultes) de trouver plaisir dans la pratique de leur sport favori. Afin de maintenir cet objectif et de préserver le bon fonctionnement du club, les enfants licenciés et leurs parents ont l'obligation de respecter les règles suivantes :

1. Les parents des licenciés devront déposer leurs enfants $\frac{1}{4}$ d'heure avant le début du cours et seront présents dès la fin du cours pour les reprendre. Ils ne sont pas autorisés à rester à l'intérieur de la patinoire mais tolérés dans le sas d'entrée.
2. Les parents sont tolérés dans les vestiaires afin d'aider leurs enfants pour les groupes « CLUB » (mercredi 14h-15h et samedi 15h30-16h30). Afin de préserver l'intimité et la pudeur des jeunes filles adolescentes, aucun papa ne sera admis dans les vestiaires pour les autres cours.
3. Les entraîneurs sont responsables des enfants dès le début du cours. Leur responsabilité prend fin quand le celui-ci se termine.
4. Il est impératif que les parents soient à l'heure pour récupérer leurs enfants à la fin du cours, la garderie ne faisant pas partie des attributions du R.A.P.
5. L'absence d'un enfant doit être signalée avant le cours à la secrétaire ou au président qui gèrent le fonctionnement des cours et les emplois du temps des salariés.
6. Les entraîneurs Brevet d'Etat du R.A.P. ont un rôle spécifique au sein des groupes et leur formation les rend aptes à assurer un éventuel remplacement (maladie, accident, stage, compétition...)
7. L'absence d'un entraîneur ne justifie pas l'absence du licencié aux entraînements, ni l'annulation d'un cours (qui ne peut être autorisée que par un membre du bureau).
8. Le R.A.P s'engage à prévenir les enfants et leurs parents lors de changements d'organisation, d'horaires,... de façon officielle.
9. Les parents ont la possibilité de rencontrer les entraîneurs individuellement en dehors des cours mais uniquement sur rendez-vous. Les entraîneurs ne seront contactés par téléphone que pour des raisons urgentes.
Il existe un site du club sur lequel il est possible de trouver des informations utiles (www.reims-acrap-patinage.com).
10. Les passages à un groupe supérieur sont annoncés aux parents après réunion de l'encadrement et des membres du bureau. De même pour les passages de médailles et inscriptions aux compétitions, la décision d'engagement est donnée par l'entraîneur.
11. Les frais d'engagements de compétitions doivent être réglés au plus tard 6 semaines avant chaque compétition afin de respecter les délais impartis par les organisateurs. Passé ce délai, il n'y aura plus d'inscription possible.
12. En cas de litige entre enfants d'un groupe, l'entraîneur de ce groupe prendra les dispositions nécessaires pour y remédier éventuellement aidé d'un membre du bureau.
13. En cas de litige enfant – parent – entraîneur, celui-ci sera solutionné entre les parties en présence d'un membre du bureau. Si aucun consensus n'est trouvé, un membre du bureau prendra une décision équitable pour le bien de l'enfant concerné.
14. Les entretiens avec les enfants ou les entraîneurs sont interdits pendant les cours.
15. Les parents des licenciés s'engagent à respecter le travail des entraîneurs, leurs méthodes pédagogiques sur la glace ainsi que leur avis concernant l'orientation possible du patineur.
16. Les licenciés et leurs parents s'engagent à respecter le club, ses administrateurs, ses entraîneurs, ses éducateurs bénévoles et aussi la vie privée de chacun. Nous sommes tous présents pour une même cause. Tout parent qui se laisserait aller à des débordements de langage vis-à-vis d'un autre parent se verra adresser un avertissement. L'éviction du parent(et de son enfant patineur) sera prononcée au bout de deux avertissements.
17. Le règlement de l'inscription pour la saison peut s'effectuer en plusieurs fois, sachant que le solde est exigé au plus tard le 28 février de la saison en cours .
18. Pour le 30 septembre de la saison en cours, les dossiers complets d'inscriptions ou réinscriptions devront nous être parvenus. Dans la négative, les patineurs se verront interdire l'accès à la glace.
19. Tout licencié du R.A.P. ne peut prétendre à un remboursement s'il quitte le club en cours de saison quelle qu'en soit la raison, excepté en cas de déménagement hors Marne.
20. En cas d'arrêt définitif des entraînements en cours de saison pour maladie ou accident, un certificat médical devra justifier cette situation afin de bénéficier du remboursement prorata temporis de l'adhésion, sachant que le coût de la licence ainsi que la cotisation de 13 € revenant au club ne seront pas restitués.

Pour acceptation et respect du règlement intérieur,
Date et signature :

des parents,

du licencié,

Reims Acrap Patinage

AUTORISATION

de prises et diffusions de photographies ou enregistrements vidéos

(pour une personne mineure)

Je soussigné (e) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable légal de l'enfant : *(Nom et prénom)*

autorise – **n'autorise pas** *(rayer la mention inutile)*

la prise et la diffusion de photographies ou enregistrements vidéos de mon enfant dans le cadre des activités du Reims Acrap Patinage.

Toute personne (ou son représentant légal pour une personne mineure) ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image (ou celle de votre enfant) ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation ou diffusion.

Date et signature

(signature précédée de la mention manuscrite «Bon pour accord »)



ATTESTATION

Conformément au Code du Sport, dans le cadre de la prévention de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, et relativement aux textes réglementaires visant à la mise en œuvre des prélèvements et examens effectués par les instances compétentes (contrôles);

Je soussigné(e),.....

représentant (e) légal(e) de l'enfant mineur.....né(e) le :.....

- Autorise
- N'autorise pas

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement sanguin ou salivaire.

Je remets la présente attestation au Responsable de l'Association affiliée au sein de laquelle on enfant est licencié(e). J'ai conscience que l'absence d'autorisation parentale pourra être considérée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôles diligentées par les Services de l'Etat et/ou les Fédérations internationales.

Club de rattachement de l'enfant :.....

Visa du Club :.....

Attestation établie à :.....

Date:...../...../.....

Signature du représentant légal.....